Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20250702-2025__071-DE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT
Affaire suivie par : Christèle TZANEV
Tél. : 03 20 40 43 39
phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) des Hauts-de-France sur le projet de programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération du Caudrésis Catésis (CA2C)

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le CRHH est consulté pour avis sur les projets de programmes locaux de l'habitat (PLH). Le projet de deuxième PLH de la CA2C pour la période 2025-2031 a été présenté au bureau du CRHH du 15 mai 2025.

Les services de l'État soulignent la démarche continue d'association menée dans le cadre de la révision du programme local de l'habitat de la collectivité, qui a permis une construction partenariale du document.

La synthèse du diagnostic est claire et permet de saisir rapidement les principaux enjeux du territoire. Les quatre orientations retenues sont adaptées au contexte de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis. Le projet de PLH est bien structuré et a été modifié pour tenir compte des observations émises par les services de la DDTM du Nord. Des modifications et précisions ont été apportées notamment sur le calcul de l'objectif de production de logements, les objectifs en matière de logement locatif social et de lutte contre la vacance, les modalités de structuration de l'observatoire de l'habitat et du foncier et la mise en place de la cotation de la demande de logement social.

Le bureau du CRHH émet un avis favorable sur le projet PLH de la CA2C.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint